



## Licenciement motif économique

Par **marie 91650**, le **09/09/2009** à **18:39**

Bonjour,

j etait en congés parentale pendant 3 ans jusque au 1 septembre 2009 mon employeur ma mis en preavis pour motif économique le 11 aout 2009 au 11 octobre 2009 sans signé de lettre de licenciement je suis la seule de l entreprise a etre licencié .la question et peut il me mettre en préavis pendant mon congés parentale et sans signée ma lettre de licenciement si quelqun peut me repondre assez rapidement merci d avance.

Par **Cornil**, le **11/09/2009** à **00:17**

Bonsoir marie

Il est bien évident que cette rupture de contrat sans entretien préalable , s'agissant d'un licenciement pour motif économique même pas collectif (tu es la seule à être concernée) est totalement abusif.

Maintenant, pratiquement dans l'immédiat pour toi , tout diffère si dans cette "notification de préavis" , ton employeur t'en a dispensé d'exécution ou non.

- Si oui, tu n'es pas obligée de reprendre le travail.

- Si non, il vaudrait mieux que tu te présentes au travail , même si c'est un peu tard pour une fin de congé parental au 1er septembre 2009.

De toute façon, une action aux prud'hommes ne pourra dans ces conditions être valablement engagée qu'après rupture du contrat de travail en fin de préavis (11 octobre 2009).

Sauf si cela t'intéresse de reprendre ton travail dans cette entreprise en indiquant à l'employeur son erreur et en convenant que "rien ne s'est passé" , tu n'as pas intérêt à faire

quoi que ce soit d'ici là.

Ton action aux prud'hommes pour licenciement abusif devrait ensuite être couronnée de succès à mon avis.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)